

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bertrand, 2 février 1865

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 1 p. (382r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bertrand, 2 février 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/43209>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [2 février 1865](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Bertrand \[Charleville\]](#)

Lieu de destination Charleville-Mézières (Ardennes)

Description

Résumé Sur le procès en contrefaçon opposant Corneau frères à Godin. Godin communique à Bertrand l'adresse de monsieur Dubois, avoué au 43, rue de Rivoli à Paris.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Dubois, Émile](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 15/01/2024

dont j'ai été aussi auprès de lui et
 rien a aucun grevail, et que il a
 en l'attention de me dire que je pourrai
 être surprise en flagrant delit p' le b*on*
 dit que cela marrerait jamais plus
 depuis que quel ault est que p' le b*on*
 regretter de ne pas adoir devoi des vons
 bonnes ou soit pas quel était mystérie
 pour ma femme et que sa b*on* amie
 de lui n'ait autre but que de chercher
 les moyens d'une séparation a tout pris
 que tant le bon vouloir du mari était
 impuissant a la conjurer et que si elle a
 empêché en apparence des conseils a ma femme
 qu'en vu d'agréer les toutes ^{qu'il n'avait pas} les yers
 ce au sein de les mener elle a tout
 une conduite diamétralement opposée
 conduite qui ne me permettait que de faire
 de partie et de séparer

Je ne sais pas encore a qui est que la
 lettre dont il s'agit, entre moi a que
 j'envoy de mes proposés

Votre bon dévoué
 M. *l'abbé* *l'abbé* *l'abbé*

Gouin

Conseiller à la Chambre des députés

Conseiller à la Chambre des députés